

## Trouville-sur-Mer – Décision modificative 1 – Budget Supplémentaire 2021 - Budget Principal Rapport

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives.

Le budget supplémentaire, établi généralement au second semestre de l'année, a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

Ce budget supplémentaire comprend :

- Les résultats de l'exercice précédent, conformément à la délibération d'affectation des résultats votée le 31 mai 2021 :

<b>Affectation du résultat de l'exercice 2020, votée le 31 mai 2021</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Compte M14</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement (Déficit)	936 829,06 €	<b>D001</b>
Excédents de fonctionnement capitalisés	4 518 055,91 €	<b>R1068</b>
Report section de fonctionnement	483 348,20 €	<b>R002</b>

- Les restes à réaliser d'investissement 2020, qui s'élèvent à 381 226,85 € en dépenses et 300 000 € en recettes,
- L'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits », qui fait l'objet d'une délibération spécifique : - 230 290,24€,
- L'annulation de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP2021 : - 1 900 000,00 €,
- Le financement des AP / CP : + 1 600 000,00 €,
- Le budget supplémentaire 2021 prend en compte des ajustements de crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Compte tenu de ce qui précède, vous trouverez ci-dessous le rapport sur lequel se fondera la décision modification n°1 – dite Budget supplémentaire 2021 – du budget Principal, qui s'équilibre comme suit :

<b>Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	613 674,20 €	613 674,20 €
Investissement	3 290 433,91 €	3 290 433,91 €
<b>Total</b>	<b>3 904 108,11 €</b>	<b>3 904 108,11 €</b>

## **A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **a) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 613 674,20 €**

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitres 011 - 012 - 014 - 65)

#### **Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL : 226 461,20 €**

Les principales dépenses se répartissent de la manière suivante :

Administration générale : 200 206,20 €

*Complément entretien véhicules municipaux (25 000 €) ;*

*Ajustement consommation énergie (40 000 €) ;*

*Maintenances techniques bâtiments municipaux (23 300 €) ;*

*Navette estivale (31 000 €) ;*

*Entretien des espaces verts des cimetières (27 300 €, Transferts de crédits depuis Espaces verts) ;*

*Complément frais d'honoraires - diagnostic du temps de travail (14 000 €) ;*

*Complément vêtements de travail STM (5 000 €)*

Scolaire : 8 700,00 €

*Natation scolaire, Transport et participation piscine Deauville (4 500,00 €) ;*

*Restauration scolaire, Complément achat denrées alimentaires (4 200,00 €)*

Sports : 14 700,00 €

*Maintenance piscine municipale (3 700,00 €)*

*Trace nocturne (pour info, 7 000 € inscrits en recettes) (11 000,00 €)*

#### **Chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL : 31 000,00 €**

Autre personnel extérieur (31 000,00 €), régularisation mise à disposition de personnel auprès de la commune

#### **Chapitre 014 – ATTENUATIONS DE PRODUIT : - 67 000,00 €**

Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) (- 67 000,00 €)

#### **Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 32 000,00 €**

Complément subvention Ecole de Musique intercommunale (32 000,00 €)

#### **Chapitre 022 – DEPENSES IMPREVUES : 20 156,00 €**

Constitution d'une enveloppe à titre conservatoire afin de se prémunir contre toute dépense qui n'aurait pu être connue au moment du vote du budget supplémentaire.

### **LES DEPENSES D'ORDRE :**

#### **Chapitre 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 371 057,00 €**

Les dépenses d'ordre comprennent le virement à la section d'investissement nécessaire pour favoriser l'autofinancement des projets d'investissement de la municipalité.

### **b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 613 674,20 €**

Les recettes réelles : (chapitres 70 – 73 – 74 – 002)

#### **Chapitre 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 32 500,00 €**

Il s'agit d'un ajustement de recettes constatées au moment de l'élaboration du BS.

Droits d'entrée piscine : + 10 000,00 €

Location panneaux de voirie / échafaudages : + 22 500,00 €

### **Chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES : 204 924,00 €**

Il s'agit d'ajuster le montant des recettes fiscales, suite au vote des taux du 31 mars 2021 (Cf. chapitre 74 en diminution) et aux conséquences « comptables » de la réforme de la taxe d'habitation.)

### **Chapitre 74 – SUBVENTIONS : - 107 098,00 €**

Il s'agit d'inscrire notamment :

- D'annuler la ligne relative aux compensations de l'Etat au titre des exonérations de la taxe d'habitation (- 157 500,00 €)
- D'ajuster la ligne relative aux compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières (6 221,00 €)
- D'ajuster les subventions de l'Etat (+ 7 500,00 €) et du Département du Calvados (- 2 650,00 €), au titre de l'agrément du point info 14 en Maison France Services
- D'inscrire la contribution financière au titre de l'organisation des 6èmes Rencontres internationales géopolitiques des Presses universitaires de France – Humensis (+ 7 000,00 €)
- D'inscrire la participation aux frais de scolarité des communes de Villerville, Cricqueboeuf et Pennedepie (+ 20 356,00 €)
- D'inscrire les recettes des sponsors de la Trace Nocturne (+ 7 000,00 €)

### **Chapitre 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 483 348,20 €**

Ce montant correspond à la part du résultat restant après couverture du besoin de financement, tel que voté lors du Conseil Municipal du 31 mai 2021.

## **B/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 sont intégrés ; ils s'élèvent à 381 226,85 € en dépenses et 300 000,00 € en recettes.

### **a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 3 290 433,91 €**

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.  
Les dépenses réelles : (chapitres 10 – 20 – 204 – 21)

### **RESTES A REALISES : 381 226,85 €**

Ces RAR ont été votés lors Conseil Municipal du 31 mai 2021, au Compte Administratif 2020 et à l'affectation du résultat 2020.

### **AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT : 1 600 000,00 €**

Tels que votés lors de l'affectation du résultat 2020, le 31 mai 2021, 1,6 M€ sont affectés aux 3 AP / CP votés lors du BP2021, le 31 mars 2021.

La répartition est la suivante :

- Opération 202104 – Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux : + 269 660,00 €
- Opération 202102 – Rénovation énergétique de l'hôtel de ville : + 714 112,00 €
- Opération 202103 – Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires : + 616 228,00 €

### **Chapitre 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES : 232 677,46 €**

#### **Apurement compte 1069 : 230 290,24 €**

Le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Le compte de gestion 2020 fait apparaître un solde débiteur du compte 1069, de 230 290,24€, lequel doit faire l'objet d'un apurement, avant le passage au référentiel budgétaire et comptable M57.

**Apurement compte 281571 : 2 387,22 €**

**Chapitre 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 80 159,00 €**

Frais d'études

Piscine – Diagnostic structurel et étude géotechnique du petit bassin : 42 000,00 €

Finances – Réserves frais d'études en cas de besoin complémentaire sur un dossier particulier : 38 000,00 €

**Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 30 000,00 €**

Inscription des crédits (non-inscrits au BP2021) dédiés aux subventions accordées par le Conseil Municipal dans le cadre des ravalements de façades et des valorisations des enseignes commerciales (ex délibération du 30 juin 2021) : 30 000,00 €

**Chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 29 541,54 €**

Dans le cadre du budget supplémentaire, le chapitre 21 fait principalement l'objet de transferts de crédits existants et de reliquats sur des opérations engagées.

- Annulation des crédits prévus pour le remplacement des fenêtres de René Coty, transfert pur aménagement intérieur de La Récré (-/+ 33 000,00 €)
- Complément pour acquisition de vélo électrique – Projet Hirondelle, voté par le CM du 30 juin 2021 : + 6 200,00 €
- Equipement numérique Ecoles René Coty et Louis Delamare : 8 200,00 €
- Mobilier pour logement d'artistes : 1 100,00 €
- Finances – Réserves dépenses immobilisations corporelles en cas de besoin complémentaire sur un dossier particulier : 34 370,54 €.

**Chapitre 001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : 936 829,06 €**

Ce montant correspond au déficit d'investissement de l'exercice 2020, ce mouvement fait partie des écritures d'affectation du résultat 2020

**b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3 290 433,91 €**

Les recettes réelles (chapitres 10 – 13 – 16)

**RESTES A REALISES : 300 000,00 €**

Ces RAR ont été votés lors Conseil Municipal du 31 mai 2021, au Compte Administratif 2020 et à l'affectation du résultat 2020.

**Chapitre 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES : 4 567 744,91 €**

Excédent de fonctionnement : 4 518 055,91 €. Voté lors du Conseil Municipal du 31 mai 2021, cette part du résultat de fonctionnement, affectée à l'investissement, permet d'annuler l'emprunt prévisionnel et de financer le déficit d'investissement ainsi que les restes à réaliser.

FCTVA : 49 689,00 €. Complément de FCTVA perçu au titre de l'exercice 2020.

### **Chapitre 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES : - 48 368,00 €**

Ce montant correspond à :

- Une annulation des subventions à percevoir dans le cadre de l'opération de coworking à la Gare, ce projet étant abandonné pour des problématiques techniques (- 3 000,00 € de la Région ; - 38 844,00 € de l'Europe)
- Un ajustement à la baisse des recettes perçues de l'Etat au titre des amendes de police : - 42 061,00 €
- L'inscription de nouvelles subventions au titre de l'environnement numérique des écoles (CM 31 mai 2021) et de l'achat de vélo à assistance électrique (vote Conseil Municipal du 30 juin 2021) : 7 670,00 €
- L'inscription de la notification de la DETR pour le projet de mise en accessibilité de l'Ecole René Coty : 27 867,00 €

### **Chapitre 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES : - 1 900 000,00 €**

L'annulation de l'emprunt inscrit au budget primitif 2021 permet de poursuivre le désendettement global.

### **RECETTES D'ORDRE**

#### **Chapitre 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 371 057,00 €**

Les recettes d'ordre comprennent le virement de la section de fonctionnement nécessaire pour favoriser l'autofinancement des projets d'investissement de la municipalité.

#### **Proposition :**

- Adopter la décision modification n°1 – dite Budget supplémentaire 2021 – du budget Principal comme présenté en annexe jointe